

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 novembre 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-09-01

Date de convocation
20 novembre 2023

Date d'affichage
20 novembre 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	11	2		13

Étaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	Mme KRÄWER Alice
M. MULLER Jean-Marie	Mme CAISSUTTI Claudie	
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel	
M. POINSIGNON Gilles	M. BOULANGE Philippe	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	

Étaient absents excusés

M. GIRARD Guy	Pouvoir à M. BOULANGE Philippe
Mme WAGNER Mirèse	Pouvoir à Mme KRÄWER Alice

Objet : **Organisation du temps scolaire : renouvellement semaine 4 jours**

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis favorable des membres du Conseil d'École du lundi 6 novembre 2023 pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2024 ;

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations d'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

VU le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 prolongeant pour une durée d'un an la dérogation de l'organisation de la semaine scolaire ;

VU la délibération D2021-01-01 du 29 janvier 2021 maintenant la semaine de 4 jours ;

CONSIDERANT que cette prolongation de dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2022/2023, il est demandé à la commune, à titre dérogatoire, le renouvellement pour une période maximum de 3 ans de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires ;

Afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants, la commune, en concertation avec le corps enseignant souhaite maintenir ce rythme scolaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité:

- **MAINTIENT** la semaine de 4 jours pour une période de 3 ans.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **CHARGE** le Maire à effectuer les démarches auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 novembre 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet